

# Sud éducation

LANGUEDOC-ROUSSILLON



Novembre 2014

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise.



Du 27 novembre  
au 4 décembre,  
**votez**  
**Sud**  
**éducation**

**Pour une école**  
**émancipatrice**  
**antisexiste**  
**publique**  
**gratuite**  
**laïque**  
**Pour une société**  
**antifasciste**  
**anticapitaliste**  
**égalitaire**  
**antiraciste**  
**Pour un syndicalisme**  
**interprofessionnel**  
**indépendant**  
**intercatégoriel**  
**internationaliste**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Sud éducation ?

**En cette période pré-électorale les messages syndicaux s'accumulent dans nos casiers et dans nos boîtes électroniques vantant les mérites de chaque syndicat. Quelques rappels (ou repères) concernant SUD- Education : ce que nous sommes, ce que nous ne sommes pas.**

Sud éducation n'est pas un syndicat catégoriel. Sud éducation syndique et défend tous les personnels de l'enseignement public, quels que soient leurs fonctions et leurs statuts, de la maternelle à l'université. Au-delà Sud éducation est membre de l'union syndicale Solidaires et s'efforce de développer les pratiques interprofessionnelles.

Sud éducation n'est pas un syndicat de services. Cela signifie que pour nous le syndicalisme n'a pas pour fonction principale de fournir une information, une aide, une assistance individualisées lors des phases de mutations. Nous défendons nos collègues en essayant d'élaborer une vision collective.

Sud éducation n'est pas un syndicat d'accompagnement. Sud éducation n'est pas un syndicat cogestionnaire. Contrairement à d'autres syndicats nous refusons

les discussions pour une meilleure application des réformes que nous condamnons.

Sud éducation ne se proclame pas apolitique à l'instar de certains syndicats. La question de l'éducation étant une question éminemment collective, afficher un positionnement apolitique ne peut servir qu'à masquer des options conservatrices ou réactionnaires. Notre syndicat est indépendant des partis politiques mais s'inscrit dans une perspective de transformation de l'école et de la société. L'instrumentalisation et la rentabilisation cynique de l'éducation, la soumission au Medef et aux pouvoirs locaux, comme la marchandisation de nos vies, ne constituent pas pour nous un horizon acceptable.

Nous ne nous vanterons pas de notre efficacité. Aux syndicats qui proclament

régulièrement leur efficacité et mâtinent l'argument de références à leur représentativité ou à leur position majoritaire nous rappellerons que la dernière période a été surtout marquée par les échecs du mouvement syndical et son incapacité à stopper les régressions dont les salariés font les frais au quotidien. À Sud éducation nous nous contentons d'affirmer que notre efficacité c'est notre capacité de révolte (celle des salariés et non celle des seuls militants syndicaux).

Sud éducation a été fondé après les grèves de 1995. Le projet était de construire un syndicalisme intransigeant et démocratique. Le syndicalisme que nous défendons privilégie les luttes et l'organisation des luttes par les salariés eux-mêmes. Au sein de Sud éducation c'est lors d'assemblées générales régulières que sont prises les décisions.

## Quel métier ?



**La situation désastreuse que subissent bon nombre de stagiaires en dit long sur la manière dont les personnels de l'éducation sont considérés. A travers cette dégradation, c'est l'ensemble de la profession qui est attaqué. Non seulement on risque ainsi de dégoûter du métier de nombreux jeunes, dont certains abandonnent bien vite l'éducation nationale tout en ayant eu leur concours, mais également on suggère par là que le métier ne s'apprend pas. Il faut donc à la fois réagir à court terme et à long terme.**

Il est tout d'abord scandaleux que certains collègues titulaires du master 2 se voient contraints de repasser ce diplôme, sous prétexte qu'il s'agit d'une nouvelle mouture. C'est un peu comme si on demandait à tous les bacheliers de repasser le bac dès qu'une réforme modifie la nature de l'examen...

D'autre part, les stagiaires à temps plein se voient parfois obligés de suivre une formation en plus de leur temps de service. Ce qui induit des charges de travail inhumaines, d'autant plus que le lieu de formation est parfois très éloigné du lieu de travail. Et sur le fond, on ne peut comprendre la légalité d'une telle disposition, qui consiste à exiger d'un salarié plus qu'un temps plein, en outre en début de carrière !

Il n'est pas non plus acceptable de voir des collègues enseigner un an sans formation pour ensuite être recalés à l'oral du concours (cela concerne ceux et celles ayant eu l'écrit du concours 2013 exceptionnel et n'ont pas été reçus à l'oral 2014). Cela pose d'ailleurs le même problème que pour le personnel précaire, qui va voir se dresser devant lui l'obstacle du concours, le rendant comme par magie incompetent du jour au lendemain.

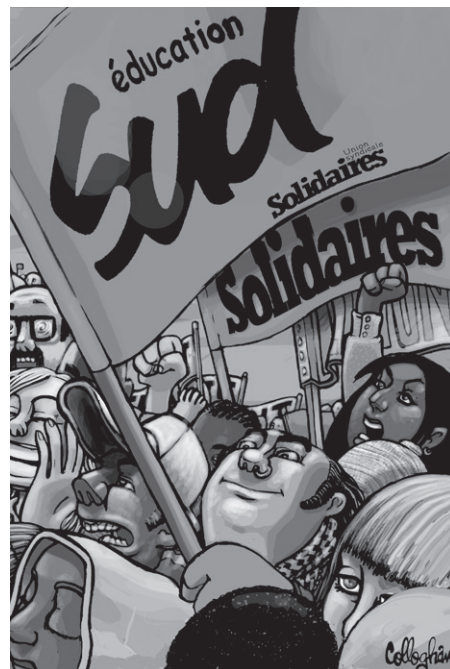
Quant à ceux qui enseignent à mi-temps (les « chanceux » !), il faut rappeler à ce propos qu'il y a peu, il s'agissait d'un tiers-temps. On fait volontairement mine d'ignorer que le temps de préparation en début de carrière est extrêmement conséquent.

Mais cela ne doit pas nous dispenser d'une réflexion à long terme sur l'entrée dans le métier.

N'y a-t-il pas en effet une démesure dans la surestimation de la partie théorique du concours ? Cela a pour effet de considérer le métier comme le résultat d'une somme de connaissances, et non de l'apprentissage d'un ensemble de pratiques, avec pour corollaire un passage mystérieux de la théorie à la pratique.

N'y a-t-il pas une confusion volontaire entre le rôle de formateur et d'examineur ? Comment notamment le tuteur et l'ensemble des formateurs peuvent-ils établir une relation de confiance avec un stagiaire, sachant qu'ils participent à son évaluation d'autre part ?

# POUR UNE VRAIE POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE QUI LUTTE CONTRE LA REPRODUCTION SOCIALE



À l'automne 2013, le ministère annonçait en grande pompe sa réforme de l'éducation prioritaire avec la création des Réseaux d'Éducation Prioritaires (prioritaires) et des Réseaux d'Éducation Prioritaires + (encore plus prioritaires, si on suit la logique du gouvernement).

## Une réforme de l'Éducation prioritaire ou plan économique

Cette réforme est loin de répondre aux enjeux de l'éducation prioritaire. Elle est en fait le simple prolongement de la réforme lancée par le précédent gouvernement : les ECLAIR. En effet le ministère a arrêté la carte des REP+ et REP, pour l'académie de Montpellier pour la rentrée 2015: 16 REP+ et 15 REP. Soit seulement trois implantations de plus en REP+ que le nombre des collèges ECLAIR. Et pourtant notre région est l'une des plus pauvres de France métropolitaine, tous les indicateurs statistiques le confirment : taux de chômage (13,9 % au 1er trimestre 2014 contre 9,7 % au niveau national), bénéficiaires des minimas sociaux (10,2 % de la population couverte par le RSA en 2012)... Malgré ce constat alarmant l'Éducation Nationale ne semble pas prendre la mesure de l'enjeu. Pire : les établissements qui seront reclassés en « REP » risquent de voir leurs moyens baisser. En effet la réforme devrait avoir un coût de 300 à 400 millions d'euros qui devront être « redéployés ». En clair il va falloir que certains établissements perdent des moyens ou sortent de l'éducation prioritaire. A titre d'exemple, dans le Gard, les collèges Diderot et Condorcet de Nîmes (REP+ dès la rentrée 2014) « gagnent » 6 postes mais le collègue Jean Vilar de Saint-Gilles, pourtant en ZEP, perd 22h de DHG.

De plus la mesure phare de la réforme (l'attribution d'une décharge pour les enseignant-e-s qui y travaillent : 1 h 30 par semaine dans le secondaire, 9 jours par an dans le primaire) est un leurre, puisque seulement un tiers des réseaux sera concerné (les « REP+ » et non les « REP ») par une décharge qui s'avère le plus souvent être comblée par l'heure supplémentaire imposable dans les collèges par exemple ! En effet comment mettre en place cette décharge quand les créations de poste ne sont pas au rendez-vous ?

## Management, renforcement de la hiérarchie et mise en concurrence des établissements

Plus grave, le Bulletin officiel du 5 juin 2013 reprend les recettes libérales de la réforme des ECLAIR : chantage à la pédagogie du socle commun, mise en concurrence des établissements, renforcement du « pilotage hiérarchique », professionnalisation précoce des élèves, méthodes de « management » venues du privé... En effet, comme ECLAIR les REP+ apportent des « innovations » managériales venues du privé que nous combattons dans l'école. Sous prétexte de mieux constituer les équipes, le recrutement profilé avec entretien individuel est maintenu. C'est la porte ouverte aux collusions d'intérêts, à la soumission aux directives issues de la hiérarchie, et au pouvoir des chefs d'établissements sur les personnels.

De plus l'allocation des moyens par établissement se fera en fonction d'une dynamique de projets. Vous voulez de l'argent pour votre établissement ? Montez des projets et espérez qu'ils seront plus motivants (c'est à dire innovants, en lien avec le monde de l'entreprise...) que ceux du collège d'à côté. Vous n'êtes pas assez "dynamiques", vous ne voulez pas passer votre temps à faire de la paperasse et des réunions ? Tant pis pour vous, vous aurez moins que les autres. Ce qui est en jeu ici, c'est la contractualisation des moyens alloués par l'académie, dans le cadre de la concurrence entre établissements. Le pouvoir de la hiérarchie renforcé, les échelons de « pilotage » multipliés sur le modèle des préfets des études... Ce n'est pas en adaptant l'école au fonctionnement de l'économie dominante qu'elle arrivera à remplir son rôle.

## Éducation prioritaire ou éducation au rabais

Pour le Ministère, éducation prioritaire devient synonyme d'école du tout numérique et d'école du socle appelée désormais « référentiel ». Une éducation au rabais pour les classes populaires, des enseignant-e-s remplacées par des activités en ligne, c'est l'ambition du Ministère pour l'éducation prioritaire.

Le texte du Ministère prévoit en effet que : " Un enseignant référent encadre les élèves deux heures par semaine dans des activités d'accompagnement scolaire en ligne, individualisé et interactif, fondé



sur un dispositif numérique innovant. Un site ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 propose aux élèves de prolonger l'accompagnement hors de l'établissement grâce à des ressources numériques accessibles depuis son domicile." Outre le fait que l'industrie informatique doit se frotter les mains, un logiciel ne remplacera jamais un-e enseignant-e... de plus des questions se posent : quel accès à l'informatique dans les familles ? quelle charge de travail supplémentaire pour les enseignant-e-s ? quels moyens matériels dans les établissements ?...

La mise en place de « conseillers techniques », de « coordinateurs réseaux », « d'experts de terrain » sont autant d'échelons hiérarchiques supplémentaires. Ainsi des « experts » (déchargés quand ce sont des enseignants et donc éloignés du terrain) seront encore plus présents pour faire passer leurs recettes miracles et vérifier leur application. Ils auront tout le loisir de nous expliquer que les difficultés que rencontre l'éduca-

tion prioritaire doit s'envisager par « une révolution » des pratiques pédagogiques et non par une augmentation des moyens.

La réforme annonce la mise en place de repères « communs pour toute l'éducation prioritaire, grâce au « référentiel » dont l'objectif est d'offrir « à l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire un cadre structurant de principes d'actions pédagogiques et éducatives reconnues comme principaux leviers de la réussite des élèves ».

Or, quels sont ces « leviers de la réussite des élèves »? Pas de surprise, c'est encore une fois le socle commun. Le levier n°1 du référentiel énonce ainsi l'objectif suivant: « garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun ».

Dans la réforme, l'éducation prioritaire devient le laboratoire privilégié du socle

commun de compétences. Celui-ci est plus que jamais le vecteur d'un enseignement au rabais, de la reproduction des inégalités scolaires et sociales, ainsi que la pérennisation de l'adaptation de l'école aux exigences de l'entreprise. Et aujourd'hui, le Ministère se dote de moyens de contrôle et de pression : de nouveaux personnels viendront s'assurer dans les écoles et établissements que le socle commun est bien appliqué...

**Du 27 novembre au 4 décembre pour une véritable politique d'éducation prioritaire : Votez SUD éducation !**

**Pour une véritable politique de justice sociale dans l'éducation prioritaire les solutions existent : diminution du temps de travail, temps de concertation pour les équipes, baisse des effectifs par classe, refus du tri social. C'est l'alternative que porteront les élus de Sud éducation.**



# Précarité ?

**Le nombre de précaires ne cesse d'augmenter dans l'Éducation nationale (actuellement plus de 170 000) et le nombre de contrats se multiplie : des CUI aux contractuels administratifs et enseignant-e-s, en passant par les AED, ADS, AP, EAP. Loin de résorber la précarité, le gouvernement actuel continue dans cette voie, notamment avec la mise en place de ce nouveau statut d'Emploi Avenir Professeur et le maintien du niveau de recrutement des enseignant-e-s à bac +5.**

Dans l'académie de Montpellier, la proportion des non-titulaires est passée de 12,7 % avec 4639 collègues en 2008, à 15,5% avec 5663 collègues en 2013 alors que, dans le même temps, le nombre de titulaires baisse (-3,7 %). Cette augmentation représente une évolution de 22,1 % pour cette période et de 4,7 % pour 2012-13, correspondant au nouveau gouvernement.

Devant la pénurie d'enseignant-e-s, le gouvernement propose un concours supplémentaire dont les admissibles pourront signer un contrat de droit public avec les IA et les rectorats et être rémunérés 700 euros net mensuel. Ces contractuels sont affectés sur des blocs de 5 à 7 heures dans le secondaire voire plus s'ils ont déjà un MASTER ou une expérience d'enseignement. Ce dispositif place encore les collègues en situation d'enseignement sans formation préalable. Quant aux étudiant-e-s en contrat « Emploi d'Avenir Professeur », payés entre 617 et 1086 euros, ils sont recrutés pour un an renouvelable trois fois dans un établissement fixe pour une durée de base de douze heures hebdomadaires. Il s'agit de contrats de droit privé : drôle

de façon d'accueillir de futurs collègues dans le service public. Flexibilité et précarité vont de pair puisque l'affectation peut être modifiée tous les ans. Contrairement à ce que nous demandons la limite d'âge restant fixée à 25 ans, quel avenir en cas de redoublement ou d'échecs aux concours ?

Au niveau national, plus de 30 000 nouveaux Contrats Uniques d'Insertion ont été recrutés en 2013, pour pourvoir prioritairement des postes d'AVS(Assistant de Vie Scolaire), portant à plus de 69000 ces contrats précaires à temps partiel (20h hebdomadaires). Malgré le groupe de travail interministériel sur la « professionnalisation des AVS », qui accompagnent les élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, nous sommes bien loin d'un métier et de conditions de travail décentes. Les AVS deviennent des AESH (Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap) : D'un contrat précaire à l'autre à temps partiel, la pauvreté est pérennisée dans l'Éducation Nationale. Que d'inégalités de statuts pour un même travail !

La précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche n'est pas en reste. Les universités et laboratoires emploient en effet 80 000 précaires qui forment parfois plus de 30 % des effectifs d'une université. Cela rentre dans le cadre de la réduction des dotations budgétaires gouvernementales qui poussent à la recherche de rentabilité. De plus, ils fournissent des chercheurs et chercheuses corvéables à merci qui espèrent avoir un jour un poste de titulaire.

**Ces nouveaux recrutements représentent une organisation de la baisse programmée et artificielle des taux de chômage et marquent la poursuite de la précarisation des personnels. Sud éducation revendique au contraire des moyens supplémentaires pour l'aide aux élèves dans l'ensemble de leurs activités, la création d'emplois statutaires et la titularisation de tous les précaires sans conditions de concours ni de nationalité, assortie d'une formation digne de ce nom. Plus que jamais mobilisons-nous pour une autre école, pour une autre société, solidaire, égalitaire et démocratique pour toutes et tous.**